



CAPL n°2 de recours en notation du 13 septembre 2013

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

Madame la Présidente,

2013 a vu l'application de la réforme de l'entretien professionnel.

Cette réforme, comme beaucoup d'autres, a été mise en place dans la précipitation, l'absence de discussions et de concertation.

Ce passage en force de la Direction Générale, n'a pas été sans conséquences désastreuses pour les acteurs chargés de son application.

- Difficultés de disposer du logiciel EDEN RH, chargé de la dématérialisation du compte rendu, dans les délais ;
- Difficultés d'utilisation de ce même logiciel par les responsables évaluateurs ;
- Difficultés à respecter les délais à tous les niveaux de la procédure ;

Aujourd'hui même, alors que nous sommes réunis en CAP locale d'appel de notation, certains agents attendent encore communication de la notification de la réponse de l'autorité hiérarchique. Qu'en sera t' il de leur appel ?

Quant à nous, représentants du personnel élus et siégeant dans cette commission, nous avons pris connaissance de certains dossiers la veille de cette réunion. Ce n'est pas sérieux!

Cette situation pénalise les agents concernés.

La CGT ne saurait cautionner cet état de fait.

Aussi, émet elle des réserves quant à la validité des décisions qui seront prises ce jour.

Le représentant titulaire élu de la CGT Finances Publiques

Yannick COCHEZ